

Lannion, le 22 mai 2019 – 8h30

LUMIBIRD : TRES VIF SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR PLACEMENT PRIVE D'UN MONTANT DE 25 MILLIONS D'EUROS

Lumibird annonce le succès de l'augmentation de capital par placement privé, lancée la veille et effectuée via la construction accélérée d'un livre d'ordre. Compte tenu de la forte demande, Lumibird a décidé de fixer l'augmentation de capital à 25,1 millions d'euros, contre environ 20 millions d'euros initialement prévus.

Lumibird a placé 1 675 442 actions nouvelles au prix unitaire de 15 euros, prime d'émission incluse, pour un montant total brut de 25 131 630 euros, représentant 10 % du capital social de Lumibird avant l'augmentation de capital.

Pour Marc Le Flohic, Président-Directeur général du groupe Lumibird : « A travers le fort intérêt exprimé pour cette nouvelle opération, les investisseurs reconnaissent la pertinence de la stratégie du Groupe Lumibird et sa bonne exécution. Je les en remercie vivement. Aujourd'hui dotés de moyens financiers conséquents, nous allons pouvoir saisir les meilleures opportunités de développement, via des acquisitions structurantes pour gagner des parts de marché ou par l'intégration de nouvelles technologies, par croissance externe ou à travers l'investissement dans de nouveaux projets de R&D. »

L'augmentation de capital est réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé sur la base des 16^{ème} et 18^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 avril 2017.

Le prix de souscription de 15 euros par action nouvelle fait ressortir une décote de 10,71 % par rapport au cours de clôture de l'action de la Société lors de la séance de bourse du 21 mai 2019.

À l'issue de cette opération, le capital social de Lumibird sera porté de 16 754 425 euros à 18 429 867 euros, divisé en 18 429 867 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

ESIRA a souscrit 133 333 actions nouvelles dans le cadre de cette augmentation de capital et détiendra, à l'issue de l'opération, de concert avec EURODYNE, 50,12 % du capital et 51,35 % des droits de vote de la Société. Il est rappelé que les sociétés ESIRA et EURODYNE, administrateurs de la Société sont également contrôlées par Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur général de la Société.

À titre indicatif, à la connaissance de la Société, la répartition du capital avant et après les opérations de règlement-livraison de l'augmentation de capital sera la suivante :

Avant opération

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>% du capital</i>	<i>Nombre théorique de droits de vote⁽¹⁾</i>	<i>% des droits de vote théoriques</i>
ESIRA	7 319 457	43,69%	7 319 457	41,21%
EURODYNE	1 783 488	10,64%	2 527 554	14,23%
Concert ESIRA/EURODYNE	9 102 945	54,33%	9 847 011	55,44%
Autres	7 651 480	45,67%	7 915 101	44,56%
Total	16 754 425	100%	17 762 112	100%

⁽¹⁾ Les pourcentages de droits de vote exprimés dans ce tableau sont calculés en tenant compte des actions auto-détenues par Lumibird.

Après opération

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>% du capital</i>	<i>Nombre théorique de droits de vote⁽¹⁾</i>	<i>% des droits de vote théoriques</i>
ESIRA	7 452 790	40,44%	7 452 790	38,34%
EURODYNE	1 783 488	9,68%	2 527 554	13,00%
Concert ESIRA/EURODYNE	9 236 278	50,12%	9 980 344	51,35%
Autres	9 193 589	49,88%	9 457 210	48,65%
Total	18 429 867	100 %	19 437 554	100%

⁽¹⁾ Les pourcentages de droits de vote exprimés dans ce tableau sont calculés en tenant compte des actions auto-détenues par Lumibird.

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de Lumibird préalablement à l'émission sera portée à 0,91% à l'issue de l'opération.

Le règlement-livraison ainsi que l'admission aux négociations des actions nouvelles sur le marché réglementé Euronext à Paris sont prévus le 24 mai 2019. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront négociées sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ISIN FR0000038242). Elles seront assimilées aux actions existantes dès leur émission et conféreront les mêmes droits que les actions existantes en circulation.

MidCap Partners est intervenu dans le cadre de l'opération en tant que Chef de File et Teneur de Livre du placement privé.

LUMIBIRD est un des plus grands spécialistes mondiaux du laser. Fort de 50 années d'expérience et maîtrisant les technologies de laser à solides, de laser diodes et de laser à fibres, le Groupe conçoit, fabrique et distribue des lasers haute performance à usages scientifiques (laboratoires de recherche, universités), industriels (production, défense, capteurs Lidar) et médical (ophtalmologie).

Issu du rapprochement en octobre 2017 entre les Groupes Keopsys et Quantel, LUMIBIRD, fort de plus de 500 collaborateurs et plus de 100 M€ de chiffre d'affaires est présent en Europe, en Amérique et en Asie.

Les actions de LUMIBIRD sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris. FR0000038242 – LBIRD www.lumibird.com

Contacts

Groupe LUMIBIRD

Marc Le Flohic
Président-Directeur général
Tel. +33(0) 1 69 29 17 00
info@lumibird.com

Groupe LUMIBIRD

Pierre Vallalta
Chief Financial Officer
Tel. +33(0) 1 69 29 17 00
info@lumibird.com

Calyptus

Mathieu Calleux
Relations Investisseurs
Tel. +33(1) 53 65 37 91
lumibird@calyptus.net

Midcap Partners

Kevin Rolland
Conseil de la Société
Tel. +33 (0)1 55 04 04 56
contact@midcapp.com

AVERTISSEMENT

Lumibird (la « Société ») attire l'attention du public sur le fait qu'en application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 1.5 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'opération ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Des informations détaillées concernant Lumibird, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque auxquels elle est exposée figurent dans le document de référence 2018, lequel peut être consulté, avec les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse, sur le site internet de Lumibird (www.lumibird.com).

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Il ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.

Des titres financiers ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« US Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les titres de la Société objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des titres financiers objet du présent communiqué aux États-Unis.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou une offre publique des actions Lumibird aux États-Unis ou dans un quelconque pays.